Charte handi-mobilisé(e)

La présente charte est établie entre :

HANDIRECT05 / Cap emploi 05
Impasse des Hypothèques – Immeuble le Rubis – 05000 GAP
Tél. : 04 92 53 21 83, Mail : contact@capemploi05.fr, Site : www.capemploi-05.com
Représentée par :
Monsieur Yves MONNIER, Président,

Ci-dessous désigné par le terme organisme partenaire,

en partenariat avec les membres de la Commission Paritaire Interprofessionnelle Départementale, lieu de dialogue social regroupant toutes les organisations syndicales patronales et salariales du département : CFDT, UMIH, CFTC, UPA, CFE-CGC, UPE05, CGT, UDESS, FO.

Et

Représenté

Objet de la charte :
La CPID05 a décidé de réfléchir sur la thématique « Handicap en entreprise ». Ce travail vise à accompagner et conseiller les entreprises des Hautes-Alpes face aux enjeux d'accès, de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et de sécurisation des parcours.

L'expertise d'Handirect05 a été sollicitée pour une mise en place opérationnelle et technique du plan d'actions qui s'articule autour des axes suivants :

- Sensibiliser et informer sur le handicap au travail, déconstruire les idées reçues,
- Mobiliser les leviers nécessaires pour le recrutement,
- Sécuriser les situations de maintien dans l'emploi,
- Anticiper les projets d'évolution/transition professionnelle,
- Faciliter les échanges et la communication autour de la notion du handicap.

En parallèle, le dispositif « Les entreprises s'engagent » a été lancé. Son objectif est de souligner le rôle majeur que jouent les entreprises au sein de chaque territoire dans la construction d'une société plus inclusive.
« Le club des entreprises s'engagent » des Hautes-Alpes et Cap Emploi 05 collaborent mutuellement afin de déployer un réseau d'employeurs handi-mobilisés.

Il est rappelé que l'action des employeurs s'inscrit dans le cadre de la loi n°2005-102 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui a instauré un droit à la compensation du handicap.

Cette collaboration s'établit au travers d'engagements respectifs :

- **Les représentants des organisations de la CPID 05 :**
  - Communiquer la charte auprès de leurs adhérents et en être le relais,
  - Favoriser le repérage de situations relevant de la thématique Handicap en entreprise,
  - Développer la mise en réseau…

- **Cap emploi 05, service public de l'emploi :**
  - Identifier un seul interlocuteur et répondre de manière réactive,
  - Informer et sensibiliser,
  - Diagnostiquer, conseiller et accompagner selon vos besoins de recrutement, de maintien dans l'emploi, d'évolution ou de transition professionnelle,
  - Favoriser la mobilisation de mesures de droit commun et spécifiques,
  - Coordonner et articuler les actions avec d'autres partenaires (Agefiph, FIPHFP, OETH, Pôle emploi, le Gest05, la MDPH, etc.)

- **Vos engagements en tant qu'employeur :**
  - Diffuser vos offres d'emploi aux opérateurs de l'emploi, notamment à Cap emploi,
  - Interpeller votre référent Cap emploi sur toute situation ou question au sens large (recrutement, maintien, évolution professionnelle, obligation d'emploi, etc.),
  - Favoriser l'accueil de personnes en situation de handicap lors de périodes de stage (découverte métier, etc.),
  - Développer la mise en réseau,
  - Communiquer sur la charte en interne et en externe :
    - Informer son équipe de travail
    - Mettre à disposition au sein de l'entreprise le guide Handicap
    - Afficher le flyer « je suis handi-mobilisé(e) »

Signature :

Le guide Handicap en entreprise, la charte de collaboration et l'affichage « Je suis handi-mobilisé(e) » sont des outils mis à disposition des entreprises et qui ont pour finalité de rendre acteur et responsable l'entreprise et la personne autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Par cet engagement handi-mobilisé(e) j'accepte d'adhérer au Club : « Les Hautes-Alpes une chance : les entreprises s'engagent» sur la thématique handicap.

Merci et bravo pour votre engagement !